



bulletin

bulletin

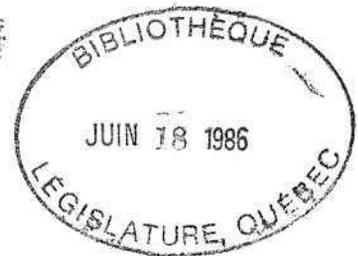
bulletin

# bulletin

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

## Sommaire

Portrait socio-politique de l'Assemblée nationale <b>Gaston Deschênes</b> .....	2
Le Devoir: sa naissance et son action <b>Jean-François Hubert-Rouleau</b> . . . . .	8
Les Débats parlementaires <b>Gilles Gallichan</b> .....	12
Bals et banquets à l'Assemblée <b>Maurice Pellerin</b> .....	14
Spécificité de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale Comité d'étude 1985-86; <b>Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault</b> .....	17
Notes de lecture <b>Nicole McKinnon</b> .....	20



BIBLIOTHÈQUE  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
Édifice Pamphile-Lemay  
Québec, G1A 1A5

Comité de publication:  
*Gaston Deschênes, Jocelyn Saint-Pierre  
et Yvon Thériault*

Impression:  
*Service des impressions de l'Assemblée nationale*

Abonnement:  
*Jacqueline Bouchard (643-2896)*

Conception, photocomposition et montage:  
*Compélec inc.*

Messagerie:  
*Service de distribution des documents parlementaires*

Dépôt légal - 1<sup>er</sup> trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0701-6808

# Portrait socio-politique de l'Assemblée nationale

par Gaston Deschênes

---

*L'auteur est chef de la division de la recherche.  
On peut se procurer une version plus détaillée  
de son texte en s'adressant à la rédaction  
du **Bulletin**.*

---

La composition sociologique des assemblées législatives intéresse les chercheurs américains depuis la fin du siècle dernier<sup>(1)</sup>. Au Québec, les analyses de ce genre se sont multipliées depuis une vingtaine d'années mais elles ont souvent été basées sur des sources non vérifiées (carnets de candidatures, déclarations faites au directeur général des élections) qui recèlent des pièges dont Meynaud a souligné le danger<sup>(2)</sup>. Par ailleurs, il est souvent difficile de comparer les résultats de ces recherches étant donné l'imprécision des catégories ou leur évolution d'une étude à l'autre. C'est donc sous toutes réserves que nous utilisons les résultats de ces études et celle qui suit demeure largement tributaire des données fournies par les députés eux-mêmes.

## **L'origine ethnique et la langue maternelle des députés**

Les Québécois francophones occupent aujourd'hui 89% des sièges de l'Assemblée nationale. Il n'en a pas toujours été ainsi. Ce pourcentage était de 70% en 1867; il est ensuite passé à 80% vers 1900, à 90% vers 1940<sup>(3)</sup>, à 94% en 1976 et à 87% en 1981. La répartition des parlementaires en fonction du critère linguistique ne permet cependant plus de traduire adéquatement la réalité puisque l'origine ethnique des parlementaires se diversifie de plus en plus. En effet, l'Assemblée comprend actuellement huit députés nés à l'étranger. Il ne s'agit pas d'un précédent puisque l'Assemblée comptait, dans les premières années de la Confédération, une forte proportion de députés nés à l'étranger, principalement dans les îles britanniques. La présence de ces députés est demeurée importante jusqu'à la Première Guerre mondiale. De 1916 à 1976, les députés nés

hors Québec étaient surtout (24 sur 31) des Franco-américains et des Franco-canadiens; parmi les députés élus durant ces soixante ans, on retrouve deux Roumains, deux Écossais, un Russe, un Américain et un Ontarien de langue anglaise. À partir de 1976, l'origine ethnique des députés se diversifie.

## **Les femmes à l'Assemblée nationale**

L'Assemblée nationale compte actuellement dix-huit députés de sexe féminin, ce qui représente 15% des députés; quatorze d'entre elles sont membres de la majorité. Avant 1976, deux femmes seulement ont siégé à l'Assemblée nationale. La première, madame Claire Kirkland-Casgrain, fut élue le 14 décembre 1961 dans le comté que son père avait représenté de 1939 à 1960; la seconde fut madame Lise Bacon, élue en 1973, 1981 et 1985:

## **L'âge des députés**

Il est normal que la structure d'âge des parlementaires ne reflète pas pleinement celle des électeurs et encore moins celle de la population totale. Les « moins de vingt-cinq ans » ne sont pas formellement représentés à l'Assemblée nationale. Par contre, les personnes âgées de quarante-cinq ans et plus composent 44% de l'Assemblée mais seulement 25% de la population-totale.

Le tableau 1 illustre la situation actuelle de l'Assemblée nationale vue sous l'angle de l'âge des parlementaires. On notera que les cohortes d'âge se ressemblent et que les deux principaux partis tendent à se confondre quant à la moyenne d'âge.

Par ailleurs, les députés sont plus jeunes qu'autrefois. En effet, si la moyenne d'âge est de 43,6 ans en 1985, soit à peu près la même qu'en 1867, ces chiffres bruts ne sont pas significatifs tant qu'on ne les a pas comparés à l'espérance de vie car, dans cette perspective, le quadragénaire d'aujourd'hui est plus jeune que celui d'il y a cent ans<sup>4</sup>. Depuis quinze ans, la moyenne d'âge a diminué sensiblement (tableau 2), après avoir atteint 49 ans en 1965.

## La scolarité des députés

Le niveau d'instruction des députés a considérablement augmenté si l'on se fie aux données statistiques publiées sur le sujet. Comme le remarquait Boily en 1967, « le Québec fut gouverné par des gens instruits, possédant majoritairement une formation universitaire et massivement une formation secondaire »<sup>(5)</sup>. Cette tendance s'est accentuée au fil des ans: de 25% en 1867, le pourcentage des députés possédant une scolarité supérieure est passé à 73% en 1981 pour baisser légèrement en 1985 (tableaux 3 et 4).

**Tableau 1**  
**Groupes d'âge des députés (1985)**

	Parti québécois (N:23) %	Parti libéral (N:99) %	Total (N:122) %
24 ans et moins	—	—	—
25-34	9	16	14
35-44	48	41	42
45-54	39	31	33
55-64	4	12	11
65 et plus	—	—	—
Moyenne d'âge	43,0	43,7	43,6

**Tableau 2**  
**Âge moyen des députés (1867-1985)**

	1867	1875	1904	1936	1948	1965	1975	1976	1981	1985
Âge moyen	42	43	46	45	48	49	45	42	43	43,6

Sources: 1867 et 1875, Hamelin, *Les premières années /...*, pp. 26 et 131 ; 1936, Jean Hamelin, « Commentaires », dans *Nos hommes politiques /...*, pp. 28-31 ; 1904-1962, André Gélinas, *Les parlementaires /...*, pp. 39-40 ; 1965 et 1975, Jean Bernard et al., *Mise à jour des caractéristiques /...*, p. 2 ; 1976 à 1985, calculs de l'auteur.

**Tableau 3**  
**Degré de scolarité des députés (1867-1985)**

	Primaire %	Secondaire %	Supérieur %	Inconnu %
1867	37,0	38,0	25,0	—
1904	8,1	27,1	58,1	6,6
1912	9,8	32,3	49,3	8,5
1936	21,8	21,8	46,1	10,3
1944	20,8	23,1	48,2	7,7
1966	1,9	27,8	66,5	3,8
1976	2,8	23,6	73,6	—
1981	0,8	26,0	73,0	—
1985	—	29,0	68,0	3,0

Sources: 1867, Robert Boily, « Les hommes politiques /... », pp. 609-610 ; 1904-1912, André Gélinas, *Les parlementaires /...*, p. 41 ; 1936-1966, Vincent Lemieux, *Quatre élections /...*, p. 118 ; 1976-1985, calculs de l'auteur.

**Tableau 4**  
**Degré de scolarité des députés (1985)**

	Primaire %	Secondaire et collégial %	Supérieur (incluant école normale) %	Inconnu %
Parti québécois (N:23)	0,0	<b>43,0</b>	57,0	0,0
Parti libéral (N:99)	0,0	25,0	<b>71,0</b>	4,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>29,0</b>	<b>68,0</b>	<b>3,0</b>

**Tableau 5**  
**La profession des députés (1867-1985)**

	1867	1904	1944	1962	1976	1981	1985
	%	%	%	%	%	%	%
Agriculteurs	20,0	17,5	<b>11,2</b>	7,3	<b>4,0</b>	3,0	1,0
Ouvriers	0,0	0,0	<b>5,6</b>	2,1	1,0	0,0	0,0
Gens d'affaires	19,0	19,0	19,1	24,2	16,0	13,0	24,0
Employés de services	0,0	1,3	<b>5,6</b>	9,4	<b>6,0</b>	<b>4,0</b>	12,0
Administrateurs publics		(catégorie non retenue)			<b>8,0</b>	20,0	11,0
Professionnels	<b>61,0</b>	58,1	39,3	55,7	66,0	58,5	47,0
Inconnue	0,0	4,0	19,1	1,0	0,0	2,0	5,0

Sources: 1867, Hamelin, *Les premières années /...*, pp. 26-32; 1904-1962, Gélinas *Les parlementaires /...*, pp. 45; 1976-1985, calculs de l'auteur.

**Tableau 6**  
**La profession des députés (1985)**

	Parti québécois (N:23) %	Parti libéral (N:99) %	Total (N:122) %
Agriculteurs	—	<b>1</b>	<b>1</b>
Ouvriers	—	—	—
Gens d'affaires*	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>24</b>
Employés de services	22	10	12
Administrateurs publics	<b>4</b>	12	11
Professionnels	52	<b>46</b>	<b>47</b>
Inconnue	13	<b>3</b>	<b>5</b>

\* Incluant industriels et commerçants

## La profession des députés

Peu d'études réalisées au Québec sur la profession des parlementaires sont vraiment satisfaisantes et cette situation découle tantôt de la confusion des termes « profession » et « occupation », tantôt de l'imprécision des sources ou encore de catégories mal définies. Les statistiques qui figurent ci-dessous ne prétendent pas être irréprochables car elles reposent souvent sur les études précitées. D'ailleurs, on peut se demander si cet objectif peut être atteint compte tenu de la difficulté de classer par catégories les députés d'une trentaine de législatures successives. Comment classer, de manière exclusive, les avocats-hommes d'affaires, les professionnels (médecins, avocats, ingénieurs, etc.) devenus administrateurs, fonctionnaires, professeurs ou journalistes, les professeurs devenus permanents syndicaux, les « gentlemen farmers » et les prêtres-ouvriers?

En attendant les études qui auront tenu compte de données biographiques plus précises<sup>(6)</sup>, les tableaux 5 et 6, ainsi que les

études d'où ils sont tirés, permettent certaines observations générales<sup>(7)</sup>. Comme l'ont noté Jean Hamelin en 1964, Robert Boily en 1967 et Vincent Lemieux en 1969, « la représentation des classes ouvrières et paysannes est tout à fait négligeable »<sup>(8)</sup>; il s'agit d'une constante dans l'histoire du Québec, du Canada et de plusieurs autres législatures. Au Québec, la présence des agriculteurs décroît depuis 1867 tandis que les ouvriers n'ont pratiquement jamais accédé à l'Assemblée nationale.

Le contingent des hommes d'affaires (dont il faut distinguer les administrateurs des secteurs public et parapublic) revient à sa position antérieure (après avoir diminué au tournant des années 1980) tandis que celui des employés de services témoigne de l'extension du secteur tertiaire dans notre économie<sup>(9)</sup>.

Reste la vaste catégorie des professionnels dont la relative stabilité, exception faite de la baisse de 1944 (qui peut s'expliquer par un manque d'information), cache une mutation profonde. En effet, les études de Boily ont déjà montré que, de 1867 au

**Tableau 7**  
**Le milieu de travail des candidats et des députés (1985)**

	Parti québécois		Parti libéral		Assemblée nationale
	Candidats	Élus	Candidats	Élus	Élus
<b>Secteur public</b>	<b>71 (58 %)</b>	<b>13(56%)</b>	<b>33(27%)</b>	<b>28 (28 %)</b>	<b>41 (34 %)</b>
— gouvernement	19	1	10	6	7
— éducation	34	7	18	17	24
— santé	10	3	2	2	5
— justice	3	—	—	—	—
— municipal	3	1	2	2	3
— parapublic	2	1	1	1	2
<b>Secteur privé</b>	<b>47 (39 %)</b>	<b>8 (35 %)</b>	<b>82(67%)</b>	<b>69 (70 %)</b>	<b>77 (63 %)</b>
— agriculture	6	—	1	1	1
— professionnels	10	1	32	25	26
• avocats et notaires	6	1	18	15	16
• médecins	1	—	—	—	—
• pharmaciens	1	—	1	1	1
• ingénieurs	—	—	4	4	4
• courtiers	1	—	4	3	3
• autres	1	—	5	2	2
— affaires, commerce	27	5	48	43	48
• propriétaires	16	2	19	9	21
• cadres, admin.	4	—	20	18	18
• autres employés	7	3	9	6	9
— syndicats	4	2	1	—	2
Autres, indéterminés	4 (3%)	2 (9%)	7 (6%)	2 (2%)	4 (3%)
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>23</b>	<b>122</b>	<b>99</b>	<b>122</b>

début du XX<sup>e</sup> siècle, les avocats, notaires et médecins constituaient pratiquement les seuls représentants des professions libérales à l'Assemblée nationale, soit 60% des députés; par la suite, des professions comme l'agronomie, la médecine vétérinaire et la comptabilité furent représentées<sup>(10)</sup>. Étudiant la période de 1936-1966, Vincent Lemieux observait certains changements dans la composition de l'Assemblée dont « une faible tendance à une plus grande diversification occupationnelle<sup>(11)</sup> », tandis que, pour la même période, Hamelin évaluait à 35% le nombre de députés membres du Barreau, de la Chambre des notaires et du Collège des médecins<sup>(12)</sup>. En 1981, nous avons constaté que ces professions « traditionnelles » ne formaient plus que 37% de l'ensemble des professionnels et 22% des députés. En 1985, elles forment toujours 24% de l'Assemblée mais 62% de l'ensemble des professionnels, ce qui prouve que ces professions « traditionnelles » ont maintenu leur position de 1981 mais que les autres (économistes, politicologues, communicateurs, historiens, pédagogues, etc.) ont perdu du terrain<sup>(13)</sup>.

La typologie utilisée dans les tableaux 5 et 6 ne répond plus adéquatement au contexte des deux dernières décennies.

Aussi avons-nous tenté d'en imaginer une nouvelle qui nous indiquerait de quels *milieux de travail* proviennent les parlementaires.

Ainsi, le tableau 7 démontre que les parlementaires de 1985 proviennent à 63% du secteur privé alors qu'ils étaient majoritairement (52%) issus du secteur public en 1981. Ce renversement s'explique par la nouvelle majorité et non par un changement au niveau des partis puisque ces derniers ont conservé sensiblement le même profil. En effet, tout comme en 1981, les députés du Parti québécois proviennent majoritairement du secteur public et ceux du Parti libéral sont à 70% issus du secteur privé.

D'ailleurs, il faut, à cet égard, corriger l'affirmation de certains observateurs<sup>(14)</sup> à l'effet que les deux principaux partis recrutent leurs candidats dans les mêmes milieux. Sur la base des données des élections générales de 1985, on constate que les candidats du Parti libéral proviennent majoritairement du secteur privé et ceux du Parti québécois majoritairement du secteur public (tableau 7).

**Tableau 8**  
**Expérience parlementaire des députés (1956-1985)**

	Aucune expérience %	1 à 5 ans %	6 ans et plus %
1956	26	17	57
1960	38	26	36
1962	23	37	40
1966	51	20	29
1970	52	22	26
1973	35	42	23
1976	62	13	25
1981	33	48	19
1985	53	29	18

**Tableau 9**  
**L'expérience parlementaire des députés (1985)**

	Aucune %	Un à 5 ans %	6 ans et plus %
— Parti québécois (N :23)	30	26	44
— Parti libéral (N :99)	59	29	12
<b>Total (N :122)</b>	<b>53</b>	<b>29</b>	<b>18</b>

## La carrière politique et l'expérience parlementaire

Traditionnellement, une expérience politique au niveau municipal constituait un avantage marqué pour l'aspirant député. En 1875, plus de 50% des députés oeuvraient ou avaient oeuvré sur la scène municipale à titre de maire ou de conseiller<sup>15</sup>. Ce pourcentage s'est ensuite situé autour de 30%<sup>(16)</sup>. Depuis 1976, il varie entre 14 et 19%. Encore une fois, il existait une différence notable entre les deux partis mais ils tendent maintenant vers l'équilibre puisque le pourcentage des parlementaires du Parti québécois qui ont une expérience de la politique municipale à titre de maire ou de conseiller augmente tandis que celui des membres du Parti libéral diminue.

Enfin, la tendance au rajeunissement de la Chambre est nette depuis trente ans (tableau 8). De 1956 à 1985, le pourcentage des députés possédant six ans d'expérience parlementaire ou plus a glissé de 57 à 18% et ce, de façon quasi continue.

L'expérience parlementaire des députés élus en 1981 varie selon les partis politiques, mais le contraste est moins saisissant qu'en 1976. Aujourd'hui, comme en 1976, la majorité ministérielle est proportionnellement moins expérimentée que l'opposition, mais la différence est moins considérable (tableau 9).

À l'instar de plusieurs autres analystes au Québec et ailleurs<sup>(17)</sup>, nous concluons que l'Assemblée nationale n'est pas, et n'a effectivement jamais été, socialement représentative de la population québécoise. Quelles que soient les variables — âge, sexe, origine ethnique, scolarité ou profession —, il existe un décalage important: l'électeur, pour employer les termes de Léo Hamon à l'égard des Français, « ne se soucie pas particulièrement d'une analogie entre lui-même et celui qu'il choisit pour député »<sup>(18)</sup>.

1. Jean Meynaud, « Présentation générale des parlementaires », *Revue internationale de sciences sociales*, 13, 4 (1961), p. 582.

2. *Loc. cit.*, pp. 585-586.

3. Robert Boily, « Les hommes politiques du Québec », *RHAF*, 21, 3a (1967), p. 604. L'auteur souligne que les Canadiens français formaient 60% de la Chambre du Bas-Canada (en 1792) mais 90% de la population.

4. Jean Hamelin, « Commentaires », dans *Nos hommes politiques*, (Montréal, Éd. du Jour, 1964), pp. 29-30. Voir aussi, Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, Québec, PUL, 1974, p. 27.
5. Boily, *loc. cit.*, p. 609.
6. Il faudrait notamment tenir compte de la notion de salaire et distinguer ainsi, au sein d'une profession ou d'un métier, ceux qui exercent à leur compte et les autres (ex. agriculteurs et fermiers, avocats de pratique privée et salariés, journalistes et journalistes-éditeurs, p.d.g. et administrateurs salariés de grandes entreprises, etc.).
7. Nous avons emprunté les catégories utilisées par André Gélinas (*Les parlementaires et l'administration publique*, Québec, PUL, 1969). Il n'est pas facile d'y introduire les techniciens; les employés des services de transports, par exemple, cadrent mal dans la catégorie III mais peuvent difficilement entrer dans la catégorie II. Gélinas place les journalistes et les professeurs parmi les professionnels tandis que Lemieux les classait parmi les semi-professionnels avec les techniciens (*Quatre élections provinciales, 1956-1966*, Québec, PUL, 1969, p. 116).
8. Lemieux, *op. cit.*, p. 113; Jean Hamelin, *loc. cit.*, p. 29; Boily, *loc. cit.*, p. 616. Selon ces auteurs, la même situation existe au niveau fédéral.
9. La répartition des députés en 1867 illustre la fragilité des statistiques concernant les hommes d'affaires. Trois des vingt et un avocats et quatre des treize « agriculteurs » pourraient être considérés comme hommes d'affaires en raison de leurs activités économiques. Dans cette hypothèse, la répartition des agriculteurs, des hommes d'affaires et des professionnels serait 14% — 30% — 56% au lieu de 20% — 19% — 61%.
10. Boily, *loc. cit.*, p. 612. L'auteur a pris un risque en prédisant que ces professions traditionnelles « constitueront toujours au moins 70% » du groupe des professions: en 1981 elles forment moins de 40% du groupe.
11. Lemieux, *op. cit.*, pp. 112-113.
12. Jean Hamelin, *loc. cit.*, p. 28; en 1962, Gélinas constate la présence de 33 de ces professionnels soit 62% de la catégorie et 35% de la députation (*op. cit.*, p. 44).
13. Marc-André Bédard, « La profession des députés (1867-1980) », *Bulletin de la Bibliothèque*, 11,1 (mai 1981), pp. 31-54.
14. Pierre O'Neil, *Le Devoir*, 8 novembre 1985; Gérald Leblanc, *La Presse*, 8 novembre 1985.
15. Marcel Hamelin, *op. cit.*, p. 223.
16. Jean Hamelin, *loc. cit.*, p. 29; Lemieux, *op. cit.*, pp. 118-119.
17. Les principales études québécoises sur le sujet apparaissent dans les notes ci-dessus. Les études publiées sous le titre « La profession parlementaire » dans la *Revue internationale de sciences sociales*, 13, 4 (1961) permettent de comparer avec d'autres parlements.
18. *Ibid.*, p. 583.

# « Le Devoir » : sa naissance et son action

Jean-François Hubert-Rouleau\*

\* Jean-François Hubert-Rouleau est étudiant  
en histoire et stagiaire parlementaire à  
l'Assemblée nationale

À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le Québec connaît une rapide transformation de son image. De rural, il devient urbain. D'une économie agricole, il passe à l'économie industrielle. Les nombreux changements et les bouleversements sociaux qui en découlent ne vont pas sans inquiéter l'élite traditionnelle qui privilégie des valeurs plus conservatrices. Le cléricanisme, l'agriculture et les appels à la mission providentielle du peuple canadien-français sont des hymnes souvent entonnés par cette élite. Un peu partout au Québec, des journaux naissent et réagissent à ces brusques changements économiques et sociaux. L'apparition du *Devoir* s'inscrit dans cette foulée.

Pour la période qui nous intéresse, qui dit *Devoir* dit aussi Henri Bourassa et il s'avère malaisé de dissocier l'un de l'autre. Le chef nationaliste, qui représente alors la circonscription de Saint-Hyacinthe à Québec, est une imposante figure politique dont la personnalité complexe est parfois difficile à saisir. Il devient ainsi hasardeux d'apposer une étiquette au *Devoir*. Journal nationaliste, religieux, éducateur: il est tout cela et plus encore; conservateur sur certains points, mais progressiste sur d'autres.

Dans le bref exposé qui suit, nous tentons de situer dans son contexte la naissance du *Devoir*, les idéologies qu'il véhicule et les courants qui l'alimentent.

## La naissance du *Devoir*

Le 10 janvier 1910, le *Devoir* paraît pour la première fois dans les kiosques à journaux. Si la naissance s'avère un succès — quelque 30 000 exemplaires vendus le premier jour —, sa fondation fut laborieuse.

Henri Bourassa veut un journal libre d'attaches politiques et financières. Pour ce faire, il recourt à la souscription populaire. Le quotidien est lancé à la suite d'une vaste campagne de financement et d'abonnement qui recueille plus de cent mille dollars<sup>(1)</sup>.



Pour préserver l'indépendance financière de l'entreprise, Bourassa fait souvent appel à des souscriptions populaires. Dénonçant systématiquement les partis politiques, il ne reçoit évidemment aucune somme de ceux-ci. Une exception s'impose toutefois lors de l'élection fédérale de 1911. Bourassa, qui appuie l'alliance conservatrice-nationaliste, voit ses abonnements augmenter sensiblement, oeuvre du parti conservateur. Action sans lendemain quand on sait que plus tard, le quotidien montréalais ne ménagera pas ses critiques envers le gouvernement Borden.

Pour assurer l'indépendance du journal à l'égard des vieux partis, Bourassa réussit à convaincre les bailleurs de fonds de lui accorder pleine et entière autorité sur sa publication tant qu'il en assurera la direction<sup>(2)</sup>. Voilà pourquoi celle-ci, dans une certaine mesure, sera le reflet de la pensée bourassiste.

### Un éducateur populaire

Par *Le Devoir*, Bourassa veut, dans un premier temps, éduquer la population, « [...] car il est depuis longtemps convaincu que les efforts du mouvement qu'il dirige doivent être orientés, d'abord et avant tout, vers l'éducation des électeurs, prisonniers d'une presse partisane<sup>(3)</sup>.

Il croit que des électeurs mieux informés par le biais de son journal participeront plus activement à la politique canadienne et qu'ainsi, ils pourront en assainir le climat. À cet égard, l'historien John Boyd écrit :

« It was as such an educator of public opinion that Bourassa saw himself and indeed acted. Working outside parliament and through his newspaper, *Le Devoir*, he won the following of enough French Canadians to make the policies he advocated of pivotal importance in the elections of 1911 and 1917<sup>(4)</sup>. »

Dans le premier numéro, Henri Bourassa définit lui-même ce qu'il entend faire, ce qu'il entend provoquer. « Pour assurer le triomphe des idées sur les appétits, du bien public sur l'esprit du parti, il n'y a qu'un moyen : réveiller dans le peuple et aussi dans les classes dirigeantes le sentiment du devoir public sous toutes ses formes, devoir religieux, devoir national, devoir civil. De là le titre du journal qui a étonné quelques-uns<sup>(5)</sup>. »

Bourassa prétend s'adresser à tous. Qu'en est-il? Regardons son orientation :

« Comme genre, *Le Devoir* :

« [...] différera essentiellement des journaux actuels. Laissant de côté les images, les racontars sensationnels, la chronique scandaleuse des cours de police, des tripots et des carrefours, et le récit banal des fêtes de famille, il fera la plus longue place possible aux idées et aux faits propres à répandre sa doctrine, à intéresser les gens intelligents et à alimenter une saine opinion publique<sup>(6)</sup>. »

Que voilà un idéal noble en soi, mais propre à n'intéresser que quelques éléments de la société. On est loin du but initial recherché.

La nouvelle publication n'est pas un organe d'éducation populaire, son tirage dépasse rarement le douze mille<sup>(7)</sup>. Elle est lue par une élite, celle qui socialement véhicule, à l'époque, une idéologie foncièrement conservatrice. Le message bourassiste, via *Le Devoir*, ne se rend pas jusqu'aux classes populaires. Les discours publics de Bourassa connaissent beaucoup plus de succès que ses éditoriaux et provoquent plus d'impact.

Le journal fondé spécialement pour diffuser et développer les idées de M. Bourassa<sup>(8)</sup> ne remplit pas, à notre avis, son rôle d'éducateur populaire. Il est le journal d'une élite, une élite pourtant désireuse de définir et de répandre son nationalisme.



M. Henri Bourassa: député de Saint-Hyacinthe de 1908 à 1912

## Un journal nationaliste

Lorsque *Le Devoir* voit le jour, son directeur est député à l'Assemblée législative du Québec. Il vient de se faire élire sous l'étiquette nationaliste à l'élection de 1908. Le mouvement nationaliste est dans un moment fort et le gouvernement Gouin doit faire face à une opposition beaucoup plus vigoureuse<sup>(9)</sup>.

Les nationalistes dénoncent les politiques à court terme des libéraux qui vendent, disent-ils, aux étrangers et à bas prix, les ressources naturelles de la province.

Le Québec qui s'industrialise le fait en bonne partie grâce aux capitaux provenant de l'extérieur. Avant 1915, ces capitaux sont surtout anglais, après 1915, ils proviennent davantage des États-Unis.

De plus, cette industrialisation rapide provoque une urbanisation accélérée qui déstabilise les bases traditionnelles de la société canadienne-française. Ce qui a l'heur d'effrayer ceux qui considèrent que la survivance de la nation canadienne-française repose essentiellement sur ces fondements. Les nationalistes ne cessent de dénoncer ces inquiétants changements et un de leurs objectifs est de parer à la menace d'un désintégration sociale causée par l'industrialisation<sup>(10)</sup>.

En reprenant les thèmes nationalistes et en privilégiant les valeurs traditionnelles, le quotidien continue à répandre une idéologie conservatrice. Les valeurs auxquelles il s'identifie sont souvent morales. C'est pourquoi il combat le gouvernement Gouin, parce qu'il dit y trouver toutes les tendances mauvaises qu'il veut faire disparaître de la vie publique: la vénalité, l'insouciance, la lâcheté, l'esprit de parti avilissant et étroit. Par contre, il appuie l'opposition conservatrice pour sa probité, son courage, ses principes fermes et sa grande largeur de vue<sup>(11)</sup>. On doit cependant se souvenir que les nationalistes de Bourassa sont alliés aux conservateurs de Mathias Tellier pendant cette période.

Même si Bourassa participe pendant quelques années à la politique provinciale, c'est surtout la scène fédérale qui l'intéresse et le préoccupe. En bonne partie, son nationalisme s'explique et se définit dans le contexte fédéral.

Bourassa se servira de son journal pour tenter d'expliquer son nationalisme — avant tout canadien — et ce que devrait être celui des Canadiens. Il expose son idéologie nationale dès les premiers numéros du *Devoir*. On peut la résumer en cinq

points: la souveraineté du Canada dans l'Empire britannique, une loyauté historique envers la Grande-Bretagne et son oeuvre civilisatrice au Canada, l'autonomie des provinces, la défense des droits des minorités dans tout le Canada et enfin, un bilinguisme reconnu dans les lois et les institutions<sup>(12)</sup>.

De plus, il indique clairement qu'il combattra les politiques impériales du gouvernement Laurier, et ceci particulièrement sur la question controversée de la marine.

Toutefois, si le journal s'engage à fond sur des questions politiques, sur l'amélioration du fonctionnement du parlementarisme<sup>(13)</sup>, sur la question navale ou sur la question des écoles, il se veut non-partisan. « Inutile d'ajouter que *le Devoir* sera absolument indépendant des partis politiques et de toute influence financière<sup>(14)</sup>. » À une époque où les journaux s'engagent vis-à-vis de l'un ou l'autre parti, *le Devoir*, malgré son faible tirage, occupe une place importante dans la presse du pays: c'est un journal neutre, ce qui lui donne toute sa force.

Si *Le Devoir* est indépendant, il n'est pas pour autant libre-penseur. Certes, son opinion est dégagée de toute emprise politique, mais il se reconnaît un maître: l'Église catholique apostolique romaine.

## La question religieuse

En 1910, le Québec vit sous la tutelle de l'Église. Une Église cependant inquiète des transformations qui affectent la province. Une Église qui voit dans l'urbanisation rapide du Québec<sup>(15)</sup> une atteinte à ses racines, une brèche dans son encadrement. Pour tenter de freiner ce développement, le clergé prône, au début du siècle, un retour aux sources et offre une réponse à tous les maux: la colonisation. Pour l'aider dans cette croisade, l'Église crée plusieurs journaux, dont *l'Action catholique* à Québec, et elle véhicule son message à travers ceux-ci. Bien que laïc, *le Devoir* contribue à répandre le message agriculturiste, à dénoncer certaines valeurs nouvelles et à idéaliser les anciennes.

Bourassa, fervent catholique, y est pour beaucoup. Il affirme d'ailleurs que son journal « a été fondé pour défendre et soutenir les droits de l'Église, de la famille, de la société, de la patrie canadienne, du peuple canadien-français. Tel est à nos yeux, écrit-il, l'ordre des devoirs sociaux<sup>(16)</sup>. »

C'est ici que l'idéologie conservatrice du *Devoir* est la plus perceptible. Par l'entremise de son directeur, il se met à l'ombre de l'autorité religieuse. Le rôle social du Canadien français doit être conforme à ses canons et il reconnaît publiquement la prépondérance de l'Église sur l'État. Les valeurs de celle-ci doivent être adoptées par tous. Les hommes politiques sont faillibles, le pape ne l'est pas. Ainsi, si des questions chevauchant le politique et le religieux se posent, *le Devoir* sera soumis « de coeur et d'esprit à l'autorité de l'Église<sup>(17)</sup>. ».

Le quotidien nationaliste fait donc partie dès ses débuts de la presse catholique militante et contribue à répandre le message clérical<sup>(18)</sup>. Il se fait le défenseur de l'ordre moral et des valeurs traditionnelles, image qui le caractérisera longtemps.

Somme toute, *le Devoir* est un journal difficile à cerner. Pourtant, quelques constantes se dégagent. Ainsi, épousant les thèses de son fondateur, il défend énergiquement la position du Canada face à l'Empire, à la veille d'un conflit que beaucoup appréhendent déjà. En politique intérieure, il prône l'autonomie provinciale et la défense des droits des francophones. Très engagé sur ces questions politiques, le journal demeure prudent sur d'autres, craignant parfois de heurter les positions du clergé. Socialement, son idéologie est donc conservatrice; sa mission consiste à enseigner au peuple un patriotisme raisonné et agissant, nourri par sa foi et ses traditions. La fidélité à sa mission sera ainsi, pour le Canadien français, le plus solide rempart de ses droits constitutionnels<sup>(19)</sup>.

Comme la personnalité de son fondateur, *le Devoir* n'est donc pas facile à définir, lui-même disait, avec une pointe d'humour: « *Le Devoir* tient de moi presque tous ses défauts, et des autres, amis, collaborateurs, conseillers, la plupart de ses qualités<sup>(20)</sup>. »

1. A. Roy-Pétrie, *Henri Bourassa* coll. « Célébrités canadiennes » Montréal, Lidec, 1981, p. 34
2. René Durocher et al., *Histoire du Québec contemporain* Tome 1 *De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Saint-Laurent, Boréal Express, 1979, p. 503.
3. *Ibid.*
4. John Boyd, "A Pen Portrait Of Bourassa. The Nationalist Movement" *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-Culturalism, 1900-1918* Coll. "Issues in Canadian History" Toronto, Capp Clark, p. 15
5. *Le Devoir*, Vol. 1, no 1, 10 janvier 1910
6. *Ibid.*
7. André Laurendeau, « *Le Devoir* d'hier à aujourd'hui. » dans *Hommage à Henri Bourassa*. Montréal, Imprimerie populaire Ltée, 1952, p. 154.
8. *Le Devoir, son origine, son passé, son avenir*. Montréal, Imprimerie populaire Ltée, 1915, p. 10
9. René Durocher *Op. cit.* p. 563
10. Jean-Claude Robert, *Du Canada français au Québec libre*. coll. « L'histoire vivante » Paris, Flammarion, 1975, p. 102
11. « Fais ce que dois » *Nos Racines* Montréal, Éditions T.L.M., 1982, no 120, p. 2382
12. Casey Murrow *Henri Bourassa. French Canadian Nationalism, Opposition to Empire*. Montréal, Harvest House, 1968, p. 63
13. Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Québec-Amérique, 1982, p. 236
14. *Le Devoir*, Vol. 1, no: 1, 10 janvier 1910
15. Le taux d'urbanisation au Québec passe d'environ 40% en 1901 à 63% en 1931
16. Henri Bourassa. *Le Devoir, ses origines, sa naissance, son esprit*. Montréal. 1930
17. *Le Devoir*, Vol. 1, no: 1, 10 janvier 1910
18. André Laurendeau, *Op. cit.* p. 155
19. André Beaulieu, Jean Hamelin et al. *La Presse québécoise des origines à nos jours*. Tome IV. Québec, P.U.L., 1979, p. 330

# Les Débats parlementaires et l'idéal démocratique au Bas-Canada

Gilles Gallichan

---

*M. Gilles Gallichan est agent de recherche  
à la division de la reconstitution des débats de  
la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

---

Lorsqu'il vit le jour en 1963-64, le journal des Débats fut salué comme l'aboutissement de patientes requêtes. En effet, à maintes reprises depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs esprits ouverts aux réalités politiques demandaient la parution d'un harsard québécois. Ces demandes se heurtaient à des considérations financières ou simplement à des calculs de stratégie **politique**<sup>1</sup>.

Parmi les premiers documents réclamant un journal des Débats, certains nous apparaissent encore aujourd'hui d'une singulière actualité. Nous reproduisons ici deux textes publiés en 1823 dans *le Canadien*. Ce journal, fondé à Québec en 1806, se voulait le défenseur des intérêts canadiens-français. Il avait connu une brutale interruption en 1810, mais avait repris sa publication en 1817, toujours animé des mêmes sentiments nationalistes et démocratiques.

À l'époque, *le Canadien* et d'autres journaux publiaient un résumé des travaux parlementaires et, à l'occasion, reproduisaient un discours ou quelques débats notés sténographiquement. La publication de ces débats était une entreprise onéreuse pour les imprimeurs. Néanmoins, les publicistes jugeaient essentielle une telle diffusion des discours pour éclairer l'opinion publique et assurer un sain exercice de la démocratie.

Le premier de nos textes date du 5 mars 1823; il est probablement de la plume de Flavien Vallerand, alors rédacteur du *Canadien*. On y retrouve des idées qui devaient se concrétiser 140 ans plus tard, comme la révision des transcriptions de discours par les députés eux-mêmes et leur correction avant publication. Le second texte est du 3 septembre de la même année, il résume l'opinion d'un abonné du journal qui signe « Un ami du pays ». C'est une lettre documentée et optimiste qui témoigne des aspirations démocratiques de certains intellectuels du Bas-Canada.

---

## LE CANADIEN.

---

QUÉBEC,  
MERCREDI, 5 MARS, 1823.

---

Nous voyons dans les papiers du Haut Canada que la Législature s'y occupe sérieusement aux moyens de faire publier les débats de la chambre; on voit qu'on y a proposé un vote de £100 pour cet effet<sup>(2)</sup>. Il serait fâcheux que cette mesure tombât: elle est trop utile. La publication des Débats est une chose due au peuple, par la générosité de ses représentants.

Il est à regretter que la soeur cadette donne en ce cas, l'exemple à son aînée. Si l'on en croit la rumeur publique, cette mesure pourrait même trouver quelques difficultés dans certains membres de notre Législature.

Nous ne savons à quoi attribuer une opposition de cette espèce dans des représentants du Peuple. Pourrait-il donc se trouver dans le corps de nos communes quelques membres qui ne seraient pas bien aises d'étaler leurs sentiments aux yeux de leurs électeurs? Est-ce dans l'esprit de notre constitution d'empêcher le peuple de juger et de suivre la conduite de ses représentants dans le parlement? Les personnes qui remplissent l'objet de leur mission, et qui suivent en tout les lois du devoir et de la conscience, ne doivent-elles pas rechercher l'occasion de se montrer telles qu'elles sont à ceux qui les ont chargées? Le Poll et la Chambre sont donc des lieux bien différens? Nous savons bien qu'on va vouloir répondre à ceci ce sur quoi un Monsieur du Haut-Canada a prétendu fonder son opposition à la publication des débats. Ce Monsieur craint, entr'autres causes, que le Sténographe ne lui fasse tenir un langage de ruelles, et qu'il ne lui fasse dire des choses qu'il n'aurait point avancées. Le remède à ce mal supposé est très simple et très aisé à administrer. Qu'on fasse chaque jour, avant ou après la lecture des journaux, la lecture des débats recueillis; ainsi chacun pourra corriger. Ou encore qu'il soit loisible à chaque orateur d'examiner ses discours avant qu'ils aillent à la presse. Le dernier remède, selon nous, serait le plus commode.

Et pour remédier, tout-à-fait, au langage de ruelles que l'on redoute si fort, qu'on choisisse une personne qui à l'exactitude dans ses glanes, réunirait l'élégance, une diction pure et un ton convenable. Qu'on ne s'épouvante pas « avec l'or on a tout ».

La publication des débats, comme nous l'avons dit plus-haut est une chose que le peuple doit attendre de la générosité de ses représentants. Nous disons davantage, c'est même un acte de justice et de devoir en même tems. À quoi doit-on l'honneur d'avoir un siège dans le sanctuaire des loix? N'est-ce pas au peuple? Et n'est-il pas juste que ce

peuple reçoive de la main même de ses représentants les moyens de voir s'ils sont dignes de leur charge sacrée. Le peuple de plus envoie des personnes pour veiller à ses droits et à son bonheur. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles doivent sa voix. Et leur devoir est de lui rendre compte de leur conduite: *Redde rationam*.

On parle souvent de l'éducation, dans notre Chambre; les plus indifférens même en entendant ce mot talismanique, semblent sortir de leur assoupissement. Et bien, qu'on ne parle pas tant d'éducation, ceci ne faisant qu'ouvrir nos blessures, et qu'on instruisse. Un bon moyen se présente, et ne souffrira peut-être pas les mêmes difficultés que ceux qu'on a voulu employer. Il est probable qu'on laissera la conduite et la surveillance, en ce cas, aux personnes qui doivent les avoir, et qu'on n'essayera pas de mêler la théologie et du prosélitisme dans la publication des débats de la chambre d'assemblée. Rien de plus propre pour faire connoître la Constitution aux habitans que de les mettre à même de lire et d'étudier des écrits où il sera toujours question de politique. Tantôt ils y verront détailler les ressources du pays; tantôt discuter un principe de la constitution; tantôt un privilège; tantôt une mesure importante pour le pays; et ils ne pourront que retirer les meilleurs fruits d'une lecture vers laquelle ils portera un double intérêt.

*Le Canadien* 5 MARS. 1823, p. 55

Mr. l'Éditeur,

J'ai vu ces jours passés un petit extrait d'un journal anglais; et il m'a fait faire quelques réflexions qui mériteront, peut-être, une place dans votre papier. Voici l'extrait dont je vous parle;

« DÉBATS DU PARLEMENT. — On a vraiment peine à croire qu'un débat qui a commencé à cinq heures du soir et qui s'est prolongé jusqu'à cinq heures du matin, pris par un Sténographe — transcrit — et corrigé pour donner du sens aux discours (ce qu'ils n'ont pas assurément toujours au moment de la déclamation, et ce qu'ils ont à peine en tout lorsque couchés sur le papier) — imprimé — frappé par milliers après la correction de la presse — distribués par les gazetiers, soit sur toutes les tables à déjeuner de Londres à midi avant que les Orateurs soient sortis du lit — et qu'il soit lu dans l'espace de 24 heures à Devonshire et à Yorkshire ». — *EDINBURGH REVIEW*.

Si je suis étonné de la promptitude extraordinaire, avec laquelle les débats du Parlement de la Mère-Patrie se répandent, dans tout le royaume, je le suis encore davantage, en réfléchissant à l'omission que l'on a faite jusqu'ici, en cette colonie, en nous privant des avantages désirables d'une surprise si agréable et si utile. Je ne sais quelles raisons pourrait donner notre Chambre, si elle se voyait obligée de nous répondre, pourquoi jusqu'ici elle n'a pas facilité les moyens de donner à ses constituants un compte fidèle de ce qui se dit au milieu d'elle. On en a parlé ces années dernières, mais autant en a emporté le vent; la majorité s'est opposée à ce que les débats fussent publiés par autorité de la Chambre. Craignait-elle cette majorité, que ses discours et ses expressions ne sympathissent pas avec les sentiments du peuple? Si c'est malheureusement le cas, le mal devient incurable, et voilà le peuple dans le cas de n'être point représenté, où de l'être mal, ce qui est encore pire par l'impossibilité où il est de faire de bonnes élections. Mais les Papiers-Nouvelles ne donnent-ils pas ordinairement un précis des discours prononcés de part et d'autre? Oui, mais c'est un

précis, qui souvent ne renferme pas le plus essentiel, et où il est difficile de rendre justice, et d'ailleurs, arrivé au milieu de ses constituants, il est bien aisé de dire que « *cête petite maudite papier* » veut leur en imposer. Mais au surplus, les papiers qui donnent un précis des débats ne sont pas, en général, assez répandus dans les campagnes; et la Chambre en publiant elle-même ses débats, ferait imprimer un plus grand nombre de ces papiers ou des pamphlets, pour être distribués par les campagnes, pendant le temps de la session; ce qui donnerait au peuple des pièces officielles, pour juger la conduite de ses représentants.

Mais outre qu'un représentant est envoyé pour travailler aux intérêts de la province, aussi bien que pour n'y point mettre d'entraves, on verrait non seulement celui qui serait nuisible, mais aussi celui qui serait inutile. Si autrefois, en Angleterre même, le Roi Henry IV a été obligé de dissoudre un parlement, que Milord Cooke appelle *Parliament indoctum*<sup>(5)</sup>, il me sera bien permis de croire qu'il y ait dans une petite Chambre de colonie quelques membres inutiles. Ils sont zélés pour le bien du pays, j'aime à le croire, mais si leur zèle est aveugle, s'il n'est point éclairé il est bon qu'on leur fasse sentir qu'ils ne peuvent faire notre affaire, s'ils ne le sentent eux-mêmes. On trouve encore dans la publication des débats un avantage double. Le peuple quelquefois peut prendre le revers d'une question, la croire nuisible, tandis qu'elle lui est de la plus grande nécessité; la lecture seule des débats peut faire disparaître ses préjugés. Je me rappelle qu'à l'occasion du bill de milice, un membre fut près de devenir la victime de son zèle. Il avait donc voté pour le bill, ses constituants l'avaient appris, et comme c'est la coutume dans les campagnes d'avoir une compagnie de miliciens à la Fête-Dieu, il entendit à ses oreilles le sifflement de plusieurs balles. Croyez-vous que ce Monsieur aurait couru un tel danger, si le peuple eût pu voir les raisons d'utilité à l'appui de cette mesure? Assurément non. J'aurais encore beaucoup d'autres réflexions à vous communiquer, pour démontrer l'utilité et la nécessité de la publication des débats, l'espèce d'obligation même où est la Chambre de les faire publier, mais je suis assuré que tous les honorables membres qui n'ont point certaines petites raisons particulières, pour s'y opposer, feront à la session prochaine, et dès les premiers jours, un nouvel effort pour procurer au peuple un si grand avantage, et qu'ils se feront un devoir et un plaisir de suivre l'exemple de la Chambre du Haut-Canada, qui, a approprié une certaine somme pour cet objet, du moins il en a été parlé. J'aurais été bien plus content si cette province eût donné cette exemple à suivre. Je suis, Mr. l'Éditeur,

UN AMI DU PAYS.

*Le Canadien*, le 3 septembre 1823, p.2

1. Voir Jocelyn Saint-Pierre, « La publication des débats, une entreprise centenaire. » *Bulletin de la Bibliothèque de la Législature*, Vol. 11, no 2, juin 1981, pp. 41-63
2. C'est en 1821, que la Chambre d'assemblée du Haut-Canada vota une somme de £75 pour encourager la publication de ses débats. La proposition d'accorder un montant de £100 en 1823 ne fut pas acceptée. Voir à ce sujet: Mary McLean, «Early Parliamentary Reporting in Upper Canada.» *Canadian Historical Review*, Vol. XX, 1939, pp. 378-391.
3. L'auteur fait probablement référence à Edward Cooke, juriste anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, auteur d'ouvrages sur l'histoire parlementaire et constitutionnelle.

# Bals et banquets à l'Assemblée législative au début du siècle

Maurice Pellerin

---

*M, Maurice Pellerin est agent de recherche à la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

---

Au siècle dernier et au début du siècle, la vie sociale et mondaine de Québec prenait son essor surtout avec l'ouverture de la session à l'automne ou au début de l'hiver. C'est alors que se multipliaient les réceptions (thés, cocktails, dîners, bals, etc.) que donnaient les parlementaires et leurs familles, à l'Assemblée ou en ville.

Le lieutenant-gouverneur donnait le ton à cet égard en organisant au moins deux réceptions officielles pendant la session: un dîner d'État immédiatement après l'ouverture de la session et un dîner « parlementaire » où étaient invités à Spencer Wood, au milieu de la session, les députés, les conseillers législatifs et les journalistes. De son côté, l'épouse du lieutenant-gouverneur recevait à toutes les semaines à déjeuner ou pour le thé les dames de la haute société de Québec.

Mais c'est surtout dans les appartements de l'Orateur que se tenaient le plus grand nombre de réceptions. L'on sait que ce dernier habitait alors avec sa famille au Parlement même. Depuis la présidence d'Olivier Taillon (1882-1884), les appartements du Président étaient devenus le salon mondain par excellence de la haute société bourgeoise et politique de Québec:

« Il imagina, par exemple, de donner à peu près chaque samedi des « conversation », manière de « smoking concerts » des plus sélects, où se voyait à peu près tout ce que notre province contenait de femmes et d'hommes sachant causer, sachant apprécier la vraie musique, saisir les beautés les plus intimes de petits morceaux littéraires dits avec art et brio »<sup>(1)</sup>

En 1897, M. et Mme Jules Tessier préparaient une fête musicale encore plus grandiose que du temps de Taillon: mille deux cents invités envahissaient les salons

rouge et vert, les galeries et les appartements des Orateurs. Au programme: conversation en tête-à-tête, chants au salon rouge, fanfare du 9<sup>e</sup> bataillon au salon vert et rafraîchissements<sup>(2)</sup>.

Plus tard, les Présidents Delâge, Galipeault et Francoeur furent également reconnus pour, leur hospitalité. Ils organisaient jusqu'à trois dîners officiels pour les parlementaires, les hauts fonctionnaires et les journalistes au cours de la session. Ils accueillaient souvent les visiteurs et ne fermaient pas non plus leur porte aux députés, qui, après la fermeture de la « buvette » en 1908, se rendaient souvent chez l'Orateur pour se restaurer et se désaltérer.

Les obligations sociales et mondaines de la Présidence étaient à l'époque si nombreuses qu'on ne pouvait imaginer qu'un célibataire pût occuper ce poste:

« Il existe, écrit *la Presse*<sup>(3)</sup>, une règle non écrite en vertu de laquelle les célibataires sont impitoyablement exclus du fauteuil présidentiel... On exige que le Président ait une compagne qui puisse, pendant que le mari remplit ses devoirs officiels, faire dignement honneur aux obligations sociales ».

L'épouse du Président faisait, d'autre part, préparer à chaque semaine des cocktails et des déjeuners pour dames, ainsi que des « euchre parties » et des « bridges parties ». Voici un exemple d'une de ces réceptions selon *la Presse*<sup>(4)</sup>..

« Madame Weir a reçu hier après-midi dans ses appartements. On y remarquait un très grand nombre de dames et de jeunes filles du « high life » québécois et de Montréal. Madame Weir portait une toilette parisienne, dentelle crème sur taffetas crème avec chiffon rose. Mademoiselle Weir portait une robe de soie jaune avec chiffon rose. »



IIIÈME CENTENAIRE DE CHAMPLAIN.—Le bal du Prince à l'Hôtel du Gouvernement.



*Assemblée Législative*

*Québec*

**MENU**

*Soupe, pointe d'asperges*

*Croustades aux huîtres*

*Aspics de foie gras*

*Côtelettes aux petits pois fins*

*Dindonneau braisé*

*Sorbet au Rhum*

*Poule de prairie*

*Abricots à la Condé*

*Crème à la glace*

*Dessert*

*le 27 Janvier 1915*



*Assemblée Législative*

*Québec*

**MENU**

*Soupe Julienne*

*Maskinongé, sauce brune*

*Mousse de foie gras*

*Cervelle en caisse*

*Dindonneau braisé*

*Punch au Rhum*

*Poule de prairie*

*Pudding cabinet*

*Crème à la glace*

*le 13 Janvier 1915*

Les ministres organisaient également de nombreuses réceptions. Le premier ministre invitait, au moins une fois par session, tous les ministres au restaurant de la Chambre, au Kent House ou au Club de la garnison. Les ministres recevaient, à tour de rôle, leurs collègues et les journalistes. Les épouses des ministres faisaient des réceptions dans leurs salons particuliers et voyaient ainsi défiler l'élite de la société de Québec.

En dehors des périodes de session, le Parlement fut souvent au centre des grandes activités qui se déroulaient dans la ville de Québec. Une partie importante de la visite du duc d'York (fils du roi Edouard VII) et de son épouse, la duchesse de Cornwall, le 18 septembre 1901, se déroula au parlement de Québec. On érigea, à cette occasion, un arc de triomphe en face du palais législatif et un dais au-dessus de la porte centrale. À leur arrivée à cet endroit, on joua l'hymne national et les visiteurs royaux se rendirent ensuite dans la salle du Conseil législatif où le maire de Québec, M. Parent, donna lecture d'une adresse au nom des citoyens de Québec. En juillet 1908, à l'occasion des fêtes du tricentenaire, les décorations et les illuminations du palais législatif furent tout à fait remarquables :

« L'illumination des édifices, écrit *le Soleil*<sup>(5)</sup>, est faite par plus de 5.000 lampes électriques ; les grandes lignes sont accentuées par des cordons lumineux, et la tour principale est véritablement embrasée. Trois guirlandes de lumières aux trois couleurs nationales partent du sommet de la tour principale et, comme un immense drapeau, semblent protéger tout l'édifice. ».

Au cours de ces mêmes fêtes, le premier ministre, M. Gouin, créé chevalier par le roi Edouard VII, reçut au palais législatif plusieurs visiteurs illustres, dont le prince de Galles (le duc d'York), l'amiral Jaureguiberry, M. Louis Herbette, conseiller d'État, etc. Le 24 juillet, il donna un bal en l'honneur du prince de Galles et toute l'élite de Québec se pressa dans les salons du palais législatif :

« Nul milieu mieux que les salles de la législature, écrit *le Soleil*<sup>(6)</sup>, ne se prête à une telle soirée de gala, la richesse et la bonne disposition de ces salles rivalisent avec celles des toilettes les plus belles qui s'étaient hier soir avec un luxe inouï, leur éclat était rehaussé

par celui des uniformes de nombreux officiers. Le nombre des invités dépassent deux mille.. »

Cérémonie aussi solennelle, le 13 octobre 1911, lors de l'assermentation du duc de Connaught comme gouverneur général, de même que le 26 janvier 1914, alors que le lieutenant-gouverneur, Sir François Langelier, donna un bal en l'honneur du même duc de Connaught, gouverneur général : « Spectacle féérique... qui surpasse en splendeur le bal qui fut donné lors du tricentenaire », titre *l'Événement*<sup>(7)</sup>. Le palais législatif est transformé pour cette soirée. Les deux salles, celles de l'Assemblée et du Conseil, sont remplies de décorations militaires (épées, baïonnettes et carabines accrochées au mur et canons dans les couloirs), d'inscriptions de bienvenue et de drapeaux sous forme de tentures qui cachent portes et fenêtres. Des tables pour un goûter de 900 invités sont dressées au troisième étage de l'annexe en construction, qui est également décorée de plantes et d'armes. Dans le salon rouge, c'est l'orchestre de l'artillerie royale qui fournit la musique; à l'Assemblée législative, un orchestre local présente le programme de danses suivant, selon *l'Événement*<sup>(8)</sup> : valse, two-step, quadrille, two-step, valse, two-step, valse, two-step, scottische, valse, two-step, valse, two-step, scottische, valse et God save the King. Le *Soleil*<sup>(9)</sup> trouve l'aspect des salles ravissant :

« Le coup d'oeil que présentait l'ensemble des toilettes féminines, des habits noirs de gala et des costumes militaires offrait un beau sujet pour le pinceau d'un artiste. Les effets de lumière sur cette scène lui donnaient un cachet unique. L'activité de cette foule, le feu roulant des conversations, l'échange des poignées de mains, les saluts prodigués de tous côtés, eussent intéressé le romancier désireux de faire de la psychologie »...

1. Le Pays, 2 décembre 1916 p. 4

2. Voir The Morning Chronicle, 10 décembre 1897

3. La Presse, 14 janvier 1907, p. 4

4. La Presse, 16 février 1906, p. 9

5. Le Soleil, 25 juillet 1908, p. 1

6. Le Soleil, 25 juillet 1908, p. 12

7. L'Événement, 27 janvier 1914, p. 1

8. L'Événement, 26 janvier 1914, p. 7

9. Le Soleil, 27 janvier 1914, p. 1

# Spécificité de la bibliothèque de l'Assemblée nationale

Comité d'étude sur la Bibliothèque:  
Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault

L'article 128 de la Loi sur l'Assemblée nationale stipule que « l'Assemblée met à la disposition des députés et des membres de son personnel *une bibliothèque* appelée Bibliothèque de l'Assemblée nationale ». Les autres articles de la loi touchant la Bibliothèque (129 à 132) sont cependant peu explicites sur son mandat et sur la nature des services qu'elle doit rendre aux députés.

Malgré l'absence d'une définition complète, la loi n'est pas lacunaire pour autant, car le législateur n'a pas à définir un terme qui se retrouve dans tous les dictionnaires, à moins qu'il y ait ambiguïté ou qu'il veuille prescrire une définition hors de l'usage courant. Qu'est-ce au juste qu'une bibliothèque moderne? Une bibliothèque moderne est à la fois une source et un relais de l'information. Une source d'information par la documentation qu'elle contient et un relais par le fait qu'elle peut communiquer au demandeur des sources d'information qui se trouvent ailleurs. Les spécialistes en analyse systémique des organisations considèrent indissociables système décisionnel et système d'information<sup>(1)</sup>. Aucune décision éclairée ne peut être prise sans information. Mais depuis quelques décennies, la masse documentaire croît à un rythme tel qu'il devient de plus en plus difficile de repérer rapidement l'information précise dont on a besoin. D'où le rôle des bibliothèques et du personnel spécialisé qui y travaille de faciliter l'accès à l'information, en identifiant, lo-

calisant, sélectionnant et analysant si requis la documentation demandée.

Pour être utile, l'information doit être pertinente, dosée, disponible au bon moment et livrée dans les délais fixés<sup>(2)</sup>.

Vu la surabondance actuelle de la documentation imprimée, audio-visuelle ou stockée sur bandes magnétiques, la majorité de ceux qui en ont besoin pour être productifs n'ont pas le temps ni l'expertise pour retracer rapidement l'information désirée. Même si le monde de la documentation fait de plus en plus appel à la téléinformatique et que cette technologie apprivoise chaque jour de nouveaux adeptes, le temps où chaque consommateur d'information pourra se passer d'un intermédiaire humain est encore éloigné, parce que le volume et le nombre des banques de données s'accroissent eux aussi de façon effarante<sup>(3)</sup>; ce qui rend difficile la connaissance, l'assimilation et la maîtrise des techniques et procédures propres à la téléinformation.

À l'heure actuelle, les intermédiaires humains entre la machine savante et les demandeurs d'information se retrouvent majoritairement dans les bibliothèques et centres de documentation. Il en sera de même pour l'avenir immédiat, à condition que le personnel des bibliothèques suive l'évolution du monde de la documentation et continue à développer son expertise dans le traitement de l'information interne et locale, à savoir: rassembler, transposer, indexer, codifier, stocker, repérer, reproduire et diffuser la documentation. Dans cette perspective, « ce n'est plus l'utilisateur qui va à l'information, mais c'est l'information qui va à l'utilisateur... L'ère des systèmes statiques de documentation est révolue »<sup>(4)</sup>.

## Évolution

Depuis 1969, la Bibliothèque a été l'objet d'une vingtaine d'études, rapports et mémoires que M. Maurice Champagne, de la Division de la recherche, a résumés pour le comité<sup>(1)</sup>. Ces études démontrent que la Bibliothèque a considérablement évolué au cours des dernières années.



Le traitement de texte

Bibliothèque générale au dix-neuvième siècle, l'institution s'est tournée vers l'administration à partir de 1960 et est devenue en 1970 une véritable Bibliothèque parlementaire dotée d'un personnel professionnel compétent.

De lieu de conservation, elle s'est transformée en centre de ressources où le traitement et la diffusion de la documentation jouent un rôle prépondérant.

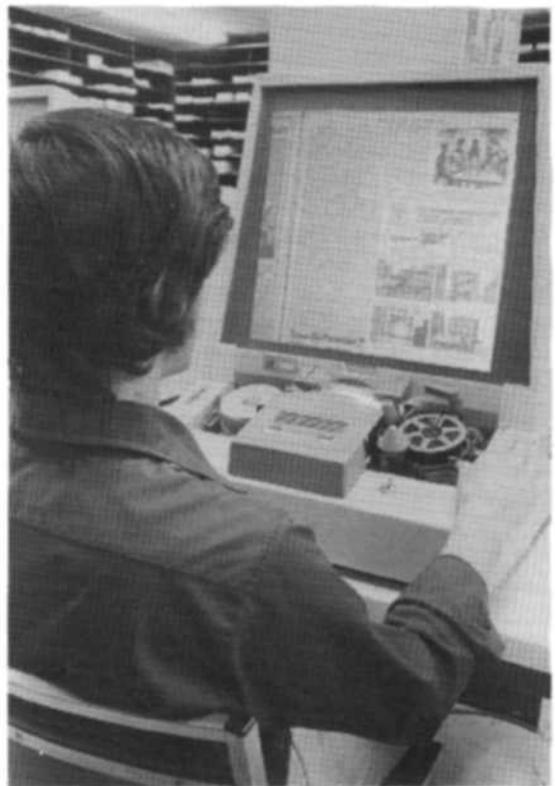
L'utilisateur naturel est le parlementaire mais il se présente rarement à la Bibliothèque. Il utilise nos services par personne interposée: sa secrétaire ou ses recherchistes. Le rôle de la Bibliothèque est aujourd'hui celui d'une bibliothèque ministérielle au service de l'Assemblée nationale. Ses activités couvrent tous les aspects de la chaîne documentaire depuis l'acquisition des documents jusqu'à leur exploitation et leur mise à la disposition des députés. Elle joue un rôle de support à la réalisation des objectifs et activités du Parlement.

En 1976, le Comité sur l'organisation administrative de l'Assemblée nationale reconnaissait à la Bibliothèque une autonomie complète vis-à-vis des autres bibliothèques gouvernementales. En tant qu'entité administrative au sein de l'Assemblée nationale, le comité recommandait que la Bibliothèque demeure une Direction générale, chargée de deux grandes catégories de fonctions:

- le traitement et l'exploitation des collections;
- la documentation et la recherche à l'usage exclusif des parlementaires et du personnel de l'Assemblée nationale.

Trois ans plus tard, la Commission de régie interne de l'Assemblée adopte en partie ce plan d'organisation administrative. Cependant, la Commission ne réserve pas le statut de Direction générale à la Bibliothèque qui devient l'une des trois composantes de la Direction générale des services législatifs. Les mêmes fonctions sont conservées dans le nouveau mandat. Des investissements en ressources humaines ont entraîné des améliorations dans plusieurs fonctions et la création de nouveaux services et produits: travaux de recherche orientés vers les besoins des parlementaires, mise en marche d'une revue de presse quotidienne (L'ARGUS), constitution quotidienne de dossiers de presse sur l'actualité, production de plusieurs instruments de travail (répertoire des parlementaires, harsard historique, bibliographies, index des débats et index de diverses publications de l'Assemblée nationale), plus grande diffu-

sion de l'information par la parution de publications périodiques ou occasionnelles (*Actualité parlementaire*, collaboration à *Vie parlementaire*, *Bulletin*) et par l'instauration d'un processus de diffusion sélective de l'information, une organisation plus rationnelle des collections, l'application intégrale de systèmes de classification, la normalisation du traitement catalographique et la participation à un réseau automatisé, l'élaboration et l'application d'une politique de développement des collections, l'accès à des banques de données américaines et européennes, l'utilisation du courrier électronique pour le prêt entre bibliothèques, etc.



Le microtexte

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec est la seule bibliothèque parlementaire francophone en Amérique du Nord. À ce titre, elle est une source documentaire et un centre d'étude et de recherche unique au service des parlementaires. La nature de ses usagers, son potentiel documentaire et les travaux de recherche qui s'y effectuent font de la B A N une bibliothèque différente des autres institutions du même genre<sup>(6)</sup>.

La B A N est d'abord au service des parlementaires, de leur personnel, des employés de l'Assemblée nationale et des membres de la Tribune de la presse qui constituent ses usagers prioritaires.

Compte tenu de la nature de sa documentation, la B A N ouvre, à l'occasion, sa collection aux chercheurs de l'extérieur: ministères ou organismes, chercheurs, etc. sans toutefois leur offrir le service réservé à ses usagers prioritaires.

La B A N possède une collection importante en droit, en science politique et dans les autres sciences humaines, plus spécialement sur les institutions, le parlementarisme et sur la vie politique québécoise.

Elle est abonnée, en outre, à près de trois cents journaux et mille périodiques québécois, canadiens, américains ou français. Ces journaux proviennent des autres provinces, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de toutes les régions du Québec.

À titre de dépositaire des publications officielles, la B A N reçoit tous les documents publiés par les organismes gouvernementaux québécois. À cela s'ajoute certaines publications officielles canadiennes, américaines, britanniques et françaises.

La B A N renferme, enfin, des trésors bibliographiques souvent uniques au Canada tels documents historiques, monographies, brochures, etc.

Dans tout ce qu'elle offre aux parlementaires, la B A N est très près de leurs besoins en collant à l'ACTUALITÉ notamment avec ses coupures de presse et ses index des débats. Ce souci du PRÉSENT se retrouve également dans le développement de sa collection et dans ses travaux de recherche.



La télé-référence

Ouverte sur l'avenir et les nouvelles technologies de la documentation, la B A N peut être, aujourd'hui, un lieu de recherche génératrice d'idées et de connaissances sur les institutions politiques et sur la société québécoise tout entière. Cela ne l'empêche pas d'assumer son passé, ses traditions et son patrimoine<sup>(7)</sup>.

De dépôt de livres qu'elle était, la Bibliothèque est devenue un lieu de services et plus précisément une source et un relais de l'information. Cependant, cela ne signifie pas que nous pouvons nous arrêter. Le progrès continue et, selon plusieurs futurologues, le monde de demain sera celui de l'information<sup>(8)</sup>.

1. Marcel Laflamme, *Le management: approche systématique*, Chicoutimi, Gaétan Morin Éditeur, 1979, p. 77.
2. José-Marie Griffiths and Donald W. King, « New directions in library and information science », in *Bowker annual of library and book trade information*, 1985, p. 318.
3. Louis Brunel, *Des machines et des hommes*, Québec, Québec Science, 1978, pp. 31-32.
4. Louis Brunel, *op. cit.*, p. 33.
5. Maurice Champagne, *Rapports sur la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Synthèse*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de recherche et de documentation, Division de la recherche, 17 janvier 1986, 43 pages.
6. Cette description de la B A N Q est en grande partie la synthèse des réponses formulées par les gestionnaires lors de consultations menées par le comité.
7. La définition que donne au mot bibliothèque l'Encyclopaedia Universalis est éclairante à ce sujet même si l'on parle surtout de bibliothèque universitaire en tant que centre d'étude et de recherche. (Voir *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1984, corpus 3, pp. 588-593.
8. Louis Brunel, *op. cit.*, pp. 99-108.

# Notes de lecture

---

*The new select committees, A study of the 1979 reforms.* Oxford: Clarendon Press, 1985, 410 p.

---

Norman St John-Stevas, alors Leader du nouveau gouvernement Thatcher, décrivait le réseau de commissions comme « la plus importante réforme parlementaire du siècle. » Habilement dirigé par Gavin Drewry, l'ouvrage intitulé *The new select committees, A study of the 1979 reforms* tente justement de mettre cette réforme en perspective en examinant les quatre premières années d'activité des *select committees*.

Dans un premier temps, on trace l'indispensable historique des divers types de commissions et des études qui les ont précédés. Puis, des spécialistes, réunis par le Groupe d'études parlementaires, examinent chacun des comités à partir des critères élaborés par l'éditeur: degré de participation des députés, sujets d'enquête, sources d'information, rapports consensuels ou minoritaires, impact des rapports. La troisième partie dégage les conclusions générales qu'on peut tirer de ces expériences particulières.

Il s'agit donc d'un ouvrage très complet qui surclasse, ne serait-ce que par son actualité, tous les autres publiés à ce jour. Toutefois, les lecteurs non britanniques seront peut-être rebutés par le bilan très détaillé des activités de chacun des *select committees* (comme celui de l'Agriculture ou des Transports). Cependant, on lira avec plaisir le bilan du *Foreign Affairs Committee* dont les rapports sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le rapatriement de la Constitution canadienne ont donné à son président une notoriété à l'étranger qu'il n'avait jamais connue chez lui...

Quoi qu'il en soit, ces analyses, de même que l'évaluation globale de la dernière section, confirment en grande partie ce qu'on savait déjà, mais recèlent aussi quelques surprises.

On y vérifie que les présidents ont une importance déterminante sur l'efficacité des comités et l'impact de leurs travaux. En fait, ils donnent le ton aux comités qu'ils président. Par exemple, c'est tout un art de choisir un sujet menant à un rapport qui gagnera l'assentiment de tous les membres et obtiendra ainsi une plus grande « résonance » au sein du gouvernement, à la Chambre et dans les médias. L'étude révèle d'ailleurs que la plupart des rapports ont obtenu l'appui unanime des membres.

Les présidents ont aussi compris que d'autres facteurs déterminent l'impact qu'obtiendront leurs rapports: ceux-ci doivent être des analyses de sujets précis, et doivent être rendues publics au bon moment, afin d'influencer les décisions gouvernementales.

Première surprise: la grande majorité des rapports des comités présentaient des avis unanimes. Autre surprise: les nombreux départs de députés-membres des comités. Contrairement à ce qu'on avait cru, 60 % des membres choisis par le Comité de sélection ont quitté leur comité, soit pour passer au « cabinet fantôme », ou même au Cabinet. Comme quoi la critique ne tue pas, même politiquement.

Évidemment, le bilan d'une seule législature ne permet pas de tirer de conclusions complètes et définitives sur la réforme. Par exemple, le Comité de sélection, innovation intéressante pour dépolitiser la nomination des députés-membres et des présidents, n'a agi vraiment qu'une fois, en 1983, et a presque tourné au fiasco. On n'a pas non plus suffisamment analysé ce qu'il advient des nombreux rapports non publiés.

Ce livre demeure néanmoins une première évaluation inestimable. Il démontre une fois de plus que ce n'est pas le rythme de la réforme qui importe, mais bien la direction qu'elle prend.

Nicole McKinnon